

Paris, le 8 septembre 2025

**Destinataires**

Comités Départementaux

Comités Régionaux

*Réf : DV/DMB/VB/2025-577*

*Direction Juridique, Ethique et Institutionnel*

*Dossier suivi par Vincent Bénézis (01.48.01.24.31)*

*Objet : Charte éthique et déontologique fédérale*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par décision des 12 et 13 avril 2025, le Comité Directeur de la Fédération a adopté les modifications de la charte éthique et déontologique fédérale. La charte nouvellement adoptée a donc acquis une force réglementaire qui implique la possibilité de sanctionner les auteurs de manquements à ce texte.

La charte reprend notamment les 7 valeurs portées par la Fédération : Solidarité / Plaisir / Honnêteté / Engagement / Respect / Responsabilité / Exemplarité.

Par ailleurs, le Comité d'Ethique a défini 6 chartes, chacune relative à un acteur spécifique de la Fédération (dirigeant, cadre technique, gymnaste, juge, secteur médical et parents/spectateurs). Ces chartes font partie intégrante de la charte d'éthique et de déontologie et viennent fixer les contours du comportement attendu de chacun de ces acteurs.

Cette charte nouvellement adoptée s'inscrit dans le projet fédéral et sa volonté de placer l'éthique comme une valeur transversale de celui-ci. Elle devient ainsi un support réglementaire facilitant cet objectif d'assurer un environnement sain et respectueux de la pratique gymnique.

Dans ce cadre, nous sollicitons votre soutien actif quant à la diffusion et la promotion de cette charte éthique et déontologique auprès de nos clubs affiliés et de nos licenciés.

La Direction juridique de la Fédération reste à votre disposition pour toute question et complément.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée  
Directeur Exécutif